



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

armée

Question écrite n° 19126

### Texte de la question

En complément de sa question écrite n° 16552 parue au Journal officiel de l'Assemblée nationale du 14 avril 2003 par laquelle M. Patrick Labaune attirait l'attention de Mme la ministre de la défense sur la nécessité de réviser le statut général des militaires, il souhaite qu'elle lui indique la chronologie et les différentes étapes des travaux de la commission chargée d'étudier la réforme du statut général des militaires, mise en place le 5 février 2003.

### Texte de la réponse

La commission de révision du statut général des militaires (SGM) présidée par M. Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'Etat, s'appuie actuellement sur les travaux conduits par quatre groupes de travail, étudiant chacun l'un des thèmes suivants : les droits civils et politiques, les garanties accordées aux militaires, la concertation et les règles statutaires de gestion du personnel. La chronologie et les différentes étapes des travaux de la commission s'organisent autour de trois phases. Phase 1 : de décembre 2002 à juin 2003, les travaux sont engagés au sein du ministère de la défense en vue de définir la spécificité de l'état militaire et d'élaborer des propositions d'évolution du statut par grands domaines. Un rapport d'étape contenant l'ensemble des propositions de modifications du texte du SGM sera présenté par la commission au ministre de la défense à l'été 2003 ; phase 2 : la période de juillet à décembre 2003 sera consacrée à des consultations interministérielles et à la rédaction du rapport définitif ; phase 3 : janvier à juin 2004 elle correspondra à la phase de mise en oeuvre législative, en vue de l'adoption d'un projet de loi par le Parlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19126

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2003, page 4008

**Réponse publiée le :** 14 juillet 2003, page 5601